RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026 - CDF 94 CNSA - CCAS DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-CCAS-26-017

EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société DEUXIEME SOUFFLE, représentée par son gérant Monsieur Loïc PINTO, dont le siège social est situé au 39 avenue du Midi à SAINT-MAUR DES FOSSES (94100), de mettre en œuvre au sein du CCAS de Vincennes, le programme officiel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) intitulé « Prenons l'âge du bon côté : activité physique et alimentation », composé de 12 séances, qui auront lieu de septembre 2026 à janvier 2027, qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du département du Val-de-Marne ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société DEUXIEME SOUFFLE, représentée par son gérant Monsieur Loïc PINTO, dont le siège social est situé au 39 avenue du Midi à SAINT-MAUR DES FOSSES (94100), pour mettre en œuvre au sein du CCAS de Vincennes, le programme officiel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) intitulé « Prenons l'âge du bon côté : activité physique et alimentation », composé de 12 séances, qui auront lieu de septembre 2026 à janvier 2027, qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du département du Val-de-Marne.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14568H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14568H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026